

Déclaration de sinistres « Autos Ecoles »

A transmettre à Sylvie Azérot :

sylvie.azerot@carene.fr

Tel 01 49 95 26 79

Fax_01 49 95 22 10

Nom de votre établissement :

N° Contrat :

Marque et modèle du véhicule :

S'agit-il d'un « véhicule auto-école » ou d'un véhicule personnel ?

Numéro d'immatriculation :

Date du sinistre :

Nom et prénom du conducteur :

Circonstances du sinistre :

.....
.....
.....
.....

S'il s'agit d'un bris de glaces, vous pouvez appeler directement

France PARE BRISE au 0800 400 200

Liste des sites sur www.franceparebrise.org

Vous ne réglez rien d'avance.

Coordonnées du garage où sera réparé le véhicule :

.....
.....
.....

Dès réception de cette déclaration, nous enregistrons le sinistre. Nous vous accusons réception avec un numéro de dossier.

La présente déclaration est prise en compte par nos services sous réserve que la garantie soit acquise et concerne exclusivement les assurés professionnels de l'Auto Ecole, souscripteurs d'un contrat d'assurance souscrit auprès de GAN EUROCOURTAGE

N'oubliez pas de nous adresser dès aujourd'hui votre constat amiable à l'attention de nos Conseillers « indemnisation » à l'adresse suivante :

CARENE ASSURANCES

Service Indemnisation Autos Ecoles

53 rue d'Hauteville

75010 PARIS